



**DELIBERATION N° 26/006 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'HYPERCENTRE DE LA
TRAVERSE D'EVISA**

**CHÌ APPROVA U PRUGHJETTU D'ACCUNCIAMENTU DI U CENTRU-PAESE DI
A TRAVERSA D'EVISA**

REUNION DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, la Commission Permanente, convoquée le 20 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Saveriu LUCIANI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Romain COLONNA à Mme Françoise CAMPANA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la

Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 approuvant le bilan et l'actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transports 2026-2030 routes et fer,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'hypercentre de la traverse d'Evisa sur l'ex-Route Départementale 84, ainsi que son financement, tels que détaillés dans le rapport joint en annexe à la présente délibération, pour un montant total de **475 000 euros TTC**.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

- Collectivité de Corse : **367 170 €HT**
- Commune d'Evisa : **63 315 €HT**

ARTICLE 3 :

APPROUVE l'affectation, ainsi qu'il suit, des crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE BP 2026	PROGRAMME 1121
------------------------	-----------------------

MONTANT DISPONIBLE	40 000 000 €
---------------------------	---------------------

MONTANT AFFECTÉ	475 000 €
------------------------	------------------

*Opération n°1121-335 (affectation 1121T335)
Ex-RD84 – Traverse d'Evisa*

MONTANT DISPONIBLE A NOUVEAU	39 525 000 €
-------------------------------------	---------------------

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de financement avec la commune d'Evisa, telle que jointe en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 janvier 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**RAPPORT
N° 2026/005/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 JANVIER 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACCUNCIAMENTU DI U CENTRU-PAESE DI A TRAVERSA
D'EVISA - EX RD84**

**AMÉNAGEMENT DE L'HYPERCENTRE DE LA TRAVERSE
D'EVISA - EX-RD84.**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la convention de financement avec la commune d'Evisa pour la réalisation du projet d'aménagement de l'hypercentre de la traverse d'Evisa sur l'ex-Route Départementale 84.

I- OBJET DE L'OPERATION

L'ex-RD 84 constitue un axe structurant majeur permettant la desserte du réseau routier du Pumonte et assurant la liaison entre Portu, les gorges de la Spelunca, Evisa et le col de Verghju.

La commune d'Evisa est traversée par cette ex-route départementale. Cette traverse constitue à la fois un espace de circulation et un lieu de vie au cœur du village. Aujourd'hui, l'étroitesse de la plateforme, la cohabitation complexe entre véhicules et piétons, ainsi que l'absence d'aménagements sécurisés génèrent des situations à risque et limitent l'attractivité du centre-bourg.

La section concernée par le projet correspond à l'aménagement de l'hypercentre de la traverse d'Evisa sur un linéaire d'environ 240 m. comprenant l'aménagement du cœur du village et du parking central.



II - SITUATION ACTUELLE

L'ex-RD 84 dans la traversée d'Evisa présente aujourd'hui plusieurs dysfonctionnements :

- Chaussée fortement dégradée, structure vieillissante, n'assurant plus de bonnes conditions de sécurité.
- Absence ou discontinuité des cheminements piétons, créant un risque pour les usagers, notamment en période touristique où la fréquentation est élevée.
- Stationnement désordonné, notamment longitudinal sur accotement, réduisant la visibilité et la largeur utile de voie.
- Gestion des eaux pluviales insuffisante, entraînant des dégradations récurrentes de chaussée et de trottoirs.
- Difficulté de cohabitation entre flux automobiles, piétons et cyclistes dans le centre du village.

La zone d'étude comprend les abords de la mairie, des commerces, ainsi que le secteur donnant accès vers la Spelunca, ce qui confère au projet un enjeu touristique et économique important.

La zone d'étude, d'une longueur d'environ 240 m, constitue le cœur du village, la perception de l'agglomération est bonne avec un habitat de type ancien de part et d'autre de la route.



Secteur central du parking



III - OBJECTIFS

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Diminuer la vitesse et sécuriser la traverse par une requalification complète ;
- Créer un cheminement piéton continu et sécurisé ;
- Requalifier les abords du village pour renforcer l'attractivité touristique et commerciale ;
- Améliorer le traitement des eaux pluviales ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti d'Evisa (façades en pierre, parking) ;
- Organiser les espaces de stationnement ;
- Reconstituer la structure de chaussée sur l'ensemble de la traverse ;
- Assurer le maintien de l'accessibilité pour les riverains, commerçants, livreurs et services publics ;
- Intégrer les besoins liés au tourisme, très présent en saison estivale ;
- Prendre en compte le rôle de la RD84 comme route de montagne importante, notamment en termes de circulation, de transit et d'interventions d'urgence.

IV - AMENAGEMENT PROJETÉ

L'aménagement de cet hypercentre consiste à reprendre l'ensemble de la chaussée et à créer une zone apaisée type « zone 30 » sur une longueur d'environ 120 m en zone centrale en enrobé grenaillé avec des bordures à niveau, mais également le

réaménagement du parking et un reprofilage de la largeur de plateforme. L'aménagement est le suivant :

Géométrie :

- Voirie aux extrémités de l'hypercentre : chaussée en enrobé avec deux voies de 2,50 m de large et réaménagement des trottoirs en béton désactivé ;
- Espace voirie centrale : chaussée en enrobé grenailé et trottoir à niveau
- Le parking est différencié de la chaussée par un revêtement différent (béton désactivé, des trottoirs en périphérie en pierre et un caniveau CC1 en pierre permettant la séparation de la chaussée et du parking et l'écoulement des eaux de pluies).

Structure de chaussée

La structure de chaussée est la suivante :

- 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement ;
- 8 cm de grave bitume (GB2) en couche de base ;
- 20 cm de grave non traitée GNT 0/20 en couche de réglage.

Photomontages





Assainissement pluvial

Création d'un réseau d'assainissement enterré en diamètre 600 sur le côté amont de la chaussée surmonté d'un caniveau.

Dispositifs de retenue

Les murets existants sont réhaussés et des garde-corps y seront posés afin d'assurer une hauteur réglementaire.

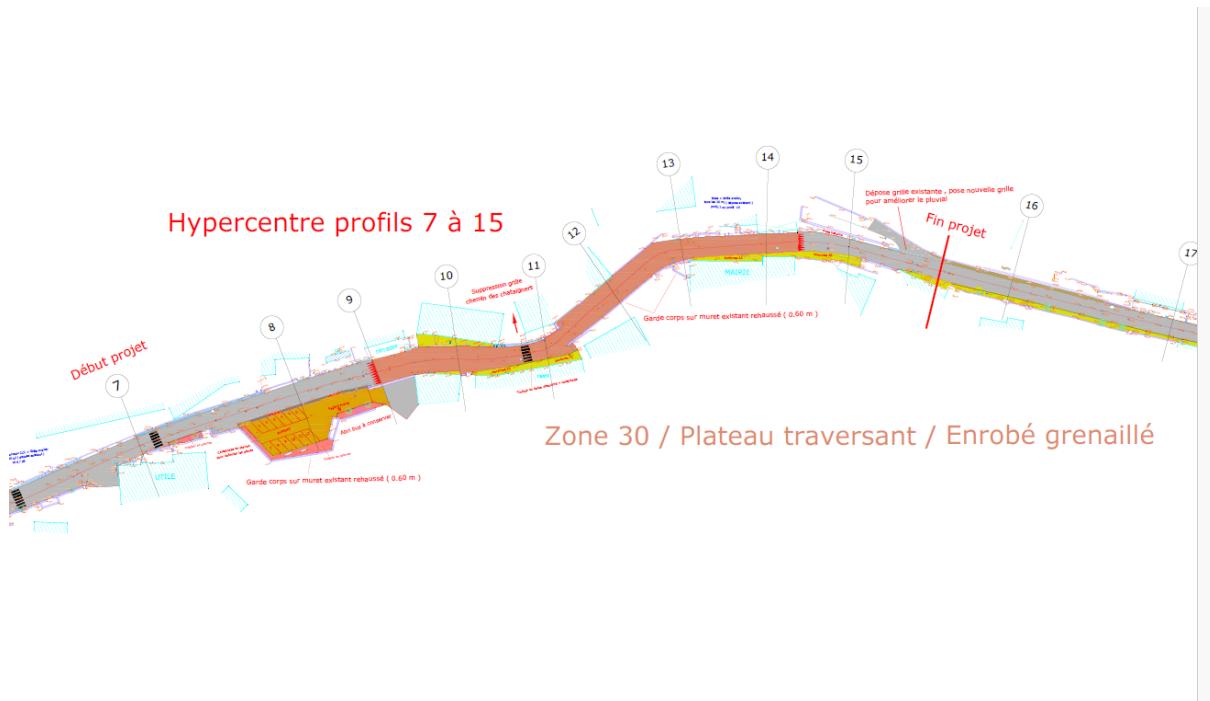
Dispositifs anti-stationnement

Pose de potelets tous les 3 m environ, délimitant l'espace piétons de l'espace véhicules.

Mobilier urbain

Remplacement du mobilier urbain : bancs, jardinières et corbeilles ;

Réalisation d'un panneau d'information pour les commerces.



V - COÛT DE L'OPERATION

Le coût prévisionnel de cette opération, inscrite au PPI 2026-2030 (1^{ère} section), s'élève à un montant total arrondi à **475 000 €TTC**, tel que détaillé ci-après :

TRAVAUX	MONTANT HT
Travaux préparatoires et terrassement	64 050 €
Assainissement pluvial	178 500 €
Murets et garde-corps	23 400 €
Voirie trottoirs	161 285 €
Signalisation	3 250 €
TOTAL HT	430 485 €
TOTAL TTC	473 533,50 €

VI- FINANCEMENT

Il est proposé la participation communale pour les prestations suivantes en application de la délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

- Les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100% par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.
- L'assainissement pluvial est cofinancé par la Collectivité de Corse.
- Les travaux de trottoirs sont cofinancés par la commune.
- Les travaux type mobilier, garde-corps, parapet sont cofinancés par la commune.

La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe du rapport.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'hypercentre de la traverse d'Evisa sur l'ex-Route Départementale 84, en application de la délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, ainsi que son financement, tels que détaillés dans le présent rapport, pour un montant total de **475 000 €TTC**.

- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération :
 - Collectivité de Corse : **367 170 €HT**
 - Commune d'Evisa : **63 315 €HT**
- **D'APPROUVER** l'affectation des crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement sur une opération nouvelle n°1121-335 (Affectation n°1121T335).
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune d'Evisa.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 84
DANS LA TRAVERSEE D'EVISA HYPERCENTRE**

ENTRE :

La Collectivité de Corse, représentée par Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

ET :

La Commune d'Evisa, représentée par M. GIANNI Jean-Jacques, Maire de la commune,

VU la délibération n° 26/006 CP de la Commission Permanente du 28 janvier 2026 approuvant le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de la Route départementale 84 dans la traversée d'Evisa hypercentre, ainsi que son financement,

VU la délibération de la Commune d'Evisa, en date du ,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1 :** La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la commune d'Evisa au financement de l'opération «**Aménagement de la RD 84 dans la traverse d'Evisa hypercentre**» en application de la délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.
- ARTICLE 2 :** L'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CDC est estimée à un montant total de **475 000 € TTC**. Le plan de financement est le suivant :
- | | |
|---------------------------|---------------------|
| ▪ Collectivité de Corse : | 367 170 € HT |
| ▪ Commune d'Evisa : | 63 315 € HT |
- La participation financière de la commune porte uniquement sur les prestations suivantes : bordures, trottoirs, réseaux, plateaux surélevés, gardes corps. Sont exclus de la participation communale les prestations relatives à la chaussée (structure chaussée, terrassements).**
- ARTICLE 3 :** La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Collectivité de Corse en ce qui concerne les prestations suivantes : **terrassement, chaussée, assainissement des eaux pluviales, réseaux divers, trottoirs.**
- La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Commune en ce qui concerne les prestations suivantes : **aménagements paysagers, plantations.**
- La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'éclairage public n'est pas assurée par la Collectivité de corse.
- ARTICLE 4 :** En agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.
- Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse.
- ARTICLE 5 :** Les participations de la commune d'Evisa se feront sous forme de participation financière au profit de la Collectivité de Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la CDC. Sont exclus de la participation financière les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune (art. 3)
- ARTICLE 6 :** La commune d'Evisa s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent. Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

ARTICLE 7 : L'échéance des paiements de la part communale est fixée conformément à la délibération n°19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50% avant le lancement des travaux
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, à la fin du chantier

Fait à Aiacciu, le
(en trois exemplaires)

**Le Maire de la Commune
d'Evisa,**

**Le Président du Conseil
Exécutif
de Corse,**

Jean-Jacques GIANNI

Gilles SIMEONI

COMMUNE D'EVISA
AMENAGEMENT DE L'HYPERCENTRE RD 84

ESTIMATION SOMMAIRE

N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total	Part CdC	Part Commune
100 TRAVAUX PREPARATOIRES							
101	Installation et remplacement de chantier	Ft	1,00	8 000,00 €	8 000,00 €		
102	Signalisation de chantier	Ft	1,00	8 000,00 €	8 000,00 €		
103	Dépose de panneaux de signalisation	Ft	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €		
104	Dépose de panneaux publicitaires	Ft	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €		
105	Repose de panneaux publicitaires	Ft	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €		
106	Dépose de mobilier urbain (jardinière,...)	Ft	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €		
107	Démolition de trottoir existant	M2	345,00	50,00 €	17 250,00 €		
108	Démolition de maçonnerie de toute nature (muret, bordures)	M3	50,00	100,00 €	5 000,00 €		
109	Terrassements manuels, recherche de canalisation	Ft	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €		
110	Purges y compris matériaux de substitution	M3	20,00	65,00 €	1 300,00 €		
111	Béton pour reprise de maçonnerie et raccord	M3	10,00	200,00 €	2 000,00 €		
112	Béton pour remblayement de tranchée assainissement pluvial	M3	60,00	200,00 €	12 000,00 €		
113	Etudes d'exécution avec implantation des ouvrages et phasage	Ft	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €		
114	Plan d'Assurance Qualité	Ft	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €		
115	Dossier de récolement	Ft	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €		
TRAVAUX PREPARATOIRES				Sous total 100	64 050,00 €	64 050,00 €	0,00 €
200 ASSAINISSEMENT PLUVIAL							
201	Tuyau en PVC Ø200 mm pour reprise gouttière	ML	200,00	100,00 €	20 000,00 €	100%	20 000,00 €
202	Canalisation en						
202.1	- Buse Ø400 mm	MI	100,00	160,00 €	16 000,00 €	100%	16 000,00 €
202.2	- Buse Ø600 mm	MI	330,00	200,00 €	66 000,00 €	100%	66 000,00 €
203	- Regard à grille de 60 x 60	U	15,00	850,00 €	12 750,00 €	100%	12 750,00 €
203.3	- Regard aveloir	U	20,00	500,00 €	10 000,00 €	100%	10 000,00 €
204	Dépose fossé bétonné existant et grille	ML	330,00	50,00 €	16 500,00 €	100%	16 500,00 €
205	Caniveau CC 1	ML	45,00	60,00 €	2 700,00 €	100%	2 700,00 €
206	Plus value pour Caniveau CC1 en pierre	ML	45,00	40,00 €	1 800,00 €	0%	1 800,00 €
207	Dépose grille au profil 15 et reprise du pluvial sur un linéaire de 12 ml	F	1,00	5 000,00 €	5 000,00 €	100%	5 000,00 €
208	Géotextile tissé sur chaussée	M²	1 000,00	5,00 €	5 000,00 €	100%	5 000,00 €
209	Mise à niveau de chambre Télécom	U	15,00	550,00 €	8 250,00 €	100%	8 250,00 €
210	Mise à niveau de bague à clé	U	15,00	350,00 €	5 250,00 €	100%	5 250,00 €
211	Mise à niveau de regard	U	15,00	550,00 €	8 250,00 €	100%	8 250,00 €
212	Raccordement au réseau existant	U	2,00	500,00 €	1 000,00 €	100%	1 000,00 €
			309	Sous total 300	178 500,00 €	176 700,00 €	1 800,00 €
300 MURET ET GARDE-CORPS							
301	Muret parapet en pierres à rehausser (h. totale 0,60 m)	MI	130,00	40,00 €	5 200,00 €	100%	5 200,00 €
302	Plus value pour muret parapet en pierres à rehausser (h. totale 0,60 m)	MI	130,00	40,00 €	5 200,00 €	0%	0,00 €
303	Garde-corps sur muret parapet	MI	130,00	60,00 €	7 800,00 €	100%	7 800,00 €
304	Plus value pour garde-corps sur muret parapet (h. 0,50 m)	MI	130,00	40,00 €	5 200,00 €	0%	0,00 €
MURET ET GARDE-CORPS				Sous total 400	23 400,00 €	13 000,00 €	10 400,00 €
400 VOIRIE ET TROTTOIRS							
401	Scie de chaussée	MI	25,00	5,00 €	125,00 €	100%	125,00 €
402	Décaissement de chaussée	M³	60,00	35,00 €	2 100,00 €	100%	2 100,00 €
403	Déplacement du matériel enrobés	F	1,00	3 000,00 €	3 000,00 €	100%	3 000,00 €
404	Rabotage de chaussée parking	M²	390,00	12,00 €	4 680,00 €	0%	0,00 €
405	Rabotage de chaussée existante	M²	1 815,00	12,00 €	21 780,00 €	100%	21 780,00 €
406	Nettoyage et balayage mécanique de chaussée	M²	2 100,00	5,00 €	10 500,00 €	100%	10 500,00 €
407	Fourniture de béton pour trottoir hors parking	M²	230,00	55,00 €	12 650,00 €	100%	12 650,00 €
408	Plus value pour béton désactivé coloré	M²	230,00	10,00 €	2 300,00 €	0%	0,00 €
409	Fourniture de béton pour trottoir pierre parking	M²	115,00	55,00 €	6 325,00 €	100%	6 325,00 €
410	Plus value pour trottoir pierre parking	M²	115,00	60,00 €	6 900,00 €	0%	0,00 €
411	Couche d'accrochage parking	M²	285,00	1,00 €	285,00 €	0%	0,00 €
412	Couche d'accrochage chaussée	M²	1 815,00	1,00 €	1 815,00 €	100%	1 815,00 €
413	Revêtement parking	M²	390,00	30,00 €	11 700,00 €	100%	11 700,00 €
414	Plus value pour Béton désactivé parking	M²	390,00	30,00 €	11 700,00 €	0%	0,00 €
415	Béton bitumineux chaussée	T	300,00	95,00 €	28 500,00 €	100%	28 500,00 €
416	Plus value pour béton bitumineux granéillé	M²	1 080,00	15,00 €	16 200,00 €	0%	0,00 €
417	Dépose et repose des bordures pierre	ML	55,00	60,00 €	3 300,00 €	100%	3 300,00 €
418	Bordure T2 en béton pour parking	MI	55,00	35,00 €	1 925,00 €	100%	1 925,00 €
419	Plus value pour bordure T2 en pierres pour parking	MI	55,00	30,00 €	1 650,00 €	0%	0,00 €
420	Bordure T2 en béton 2 cm de vue pour plateau traversant	MI	120,00	35,00 €	4 200,00 €	100%	4 200,00 €
421	Plus value pour bordure T2 en pierres (2 cm de vue) pour plateau traversant	MI	120,00	30,00 €	3 600,00 €	0%	0,00 €
422	Bordure A2 basse	MI	75,00	30,00 €	2 250,00 €	100%	2 250,00 €
423	Calpnage en pierres pour trottoir (tous les 10 m)	M²	20,00	150,00 €	3 000,00 €	0%	0,00 €
424	Entourage d'arbres en pierres de type P2	MI	10,00	80,00 €	800,00 €	0%	0,00 €
VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS				Sous total 500	161 285,00 €	110 170,00 €	51 115,00 €
500 SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE							
501	Marquage peinture pour "plateau zone 30"	M²	50,00	15,00 €	750,00 €	100%	750,00 €
502	Panneau d'entrée d'une zone 30 (B30)	U	2,00	300,00 €	600,00 €	100%	600,00 €
503	Panneau fin d'une zone 30 (B51)	U	2,00	300,00 €	600,00 €	100%	600,00 €
504	Passage piéton	U	2,00	500,00 €	1 000,00 €	100%	1 000,00 €
505	Panneau d'indication de parking (C1a)	U	1,00	300,00 €	300,00 €	100%	300,00 €
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE				Sous total 700	3 250,00 €	3 250,00 €	0,00 €
TOTAL				TOTAL HT	430 485,00 €	367 170,00 €	63 315,00 €
				TVA 10%	43 048,50 €	36 717,00 €	6 331,50 €
				TOTAL TTC	473 533,50 €	403 887,00 €	69 646,50 €

**ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES
DEPARTEMENTALES ET TERRITORIALES EN AGGLOMERATION**

NATURE	QUI INTERVIENT ?	ET DANS QUEL CADRE ?
A) Chaussée		
1 Chaussée classique sans aménagement particulier	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 Chaussée architecturée (dallages, chainette, produits spéciaux...)	Celui qui l'a construit	Si le constructeur n'est pas la CDC
B) Bandes de stationnement longitudinales	Commune	Sans conditions particulières
C) Sites et bandes cyclables		
1 Bandes cyclables	cf "chaussée"	cf "chaussée"
2 Pistes cyclables	cf "trottoir"	cf "trottoir"
3 Voies vertes	cf "trottoir"	cf "trottoir"
D) Ouvrages		
1 Mur de soutènement	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 pont sur RD ou la RT construit par la CdC	Collectivité de Corse	Convention avec le gestionnaire de la voirie d'eau
PI à la RD non construit par la CdC	commune	Sans conditions particulières
E) Accotements		
Fossés	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	
Talus		
Terre-pleins		
F) Trottoirs	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	Après autorisation du département, si trottoir implanté dans l'emprise départementale
G) Plantations	Commune	Sans conditions particulières
H) Egoûts EP - EU	Commune ou intercommunalité	Sans conditions particulières
I) Signalisation		
1 Verticale	commune	Instruction n° 81.85 du 23 septembre 1981 Fascicule 81.43 bis
2 Horizontale y compris résine	commune	Sans conditions particulières
J) Feux	Commune	Sans conditions particulières
K) Eclairage public	Commune	Sans conditions particulières
L) Mobilier urbain	commune	Sans conditions particulières

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT								PROGRAMMATION DE L'OPERATION									
Programme	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2026	Echéancier de CP 2027	Echéancier de CP 2028	Echéancier de CP 2029	Echéancier de CP2030 et plus	L'opération s'inscrit t-elle dans cadre du plan Salvezza & Rilanciu (O/N)	L'opération fait-elle l'objet d'un cofinancement (O/N)	PEI (%) cofinancement	FEDER/FSE (%) cofinancement	PTIC (%) cofinancement	CPER (%) cofinancement	PRIC (%) cofinancement	DCT (%) cofinancement	Autre (à préciser)
1121	Ex-RD84 - Traverse d'Evisa	1121T001	475 000,0		475 000,0				N	O						Commune 10 %	